

	Secteur VIE SPORTIVE	<h2>Note Explicative</h2> <h3>Modification Règlement CR Vétérans</h3>	Commission : Compétitions Individuelles Réunion cible : CA 5 Nombre de pages : 3
---	-------------------------	---	--

Ci-dessous :

- En **ROUGE** : ce qui est retiré du règlement.
- En **BLEU** : les changements.
- En **VIOLET** : les explications des changements.

Article 12 - MODALITÉS ET DROITS D'INSCRIPTION

~~Le formulaire d'inscription, l'invitation et le règlement~~ L'affiche, la plaquette invitation et le règlement particulier de la compétition sont envoyés aux Clubs par la Ligue, 2 mois avant la compétition.

~~Pour être recevables, les inscriptions, accompagnées du règlement, doivent parvenir à la Ligue au plus tard à la date limite d'inscription. Les inscriptions devront être faites par le joueur individuellement ou son club.~~ Les inscriptions et règlements s'effectuent en ligne via le logiciel utilisé pour l'organisation de la compétition. Pour être recevables, les joueuses, joueurs et paires doivent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leurs clubs ou comités et régler le coût d'inscription au plus tard à la date limite d'inscription, fixée à J-19 de la compétition.

Le montant des droits d'inscription est fixé par la Ligue et revient à celle-ci. Il est de 19€ pour 1 tableau, de 25€ pour 2 tableaux et de 30€ pour 3 tableaux.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Aujourd'hui l'inscription par formulaire et le paiement par chèques/virements sont autorisés, ce qui engendre une charge de travail facilement évitable aux salariés (édition de factures par Valérie, suivi financier lourd par Jean-Maurice, course après les impayés, inscriptions manuelles par Yannick, gestion du cas par cas, ...).

La Ligue utilise le logiciel BadNet pour ses compétitions. Ce logiciel propose une gestion individuelle des inscriptions et une gestion des paiements simplifiée, que l'on peut rendre obligatoire en ligne. De plus les joueurs sont aujourd'hui habitués à procéder ainsi. L'inscription et le paiement en ligne ont été proposés cette saison (sans qu'ils soient obligatoires), ils représentent la grande majorité (97%) des inscriptions.

Pour gagner du temps et simplifier les procédures, la commission propose de rendre obligatoire l'inscription et le paiement en ligne à l'inscription sur BadNet ou E-Bad. Il n'y aurait donc plus de formulaire d'inscription mais seulement l'affiche, l'invitation et le règlement à diffuser.

Augmentation des tarifs d'inscription (cf note explicative cahier des charges)

Article 14 - RÉCOMPENSES

Les vainqueurs, les finalistes et les demi-finalistes sont récompensés. Pour les poules uniques, les vainqueurs, deuxièmes et troisièmes sont récompensés.

Article 15 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers, la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Simple ajout de ces deux articles présents dans le règlement du Championnat Régional Individuel mais pas ici -> harmonisation des règlements.